

L'Adresse

Mme Grey: Madame la Présidente, permettez-moi d'utiliser le temps qui reste pour remercier mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell, pour ses observations, et pour parler brièvement du vote libre.

Oui, il est fort possible que cela fasse la partie belle aux lobbyistes. Assurons-nous donc, comme le dit mon collègue, de resserrer une partie de la réglementation. Peut-être devrions-nous aller même jusqu'à priver les groupes de pression du financement du gouvernement. Nous pourrions être étonnés du nombre de lobbyistes qui laisseraient alors tomber.

Le député et moi-même avons participé l'an dernier à une émission de télévision qui portait sur les pensions des députés et là non plus, nous n'étions pas d'accord. J'ai l'impression que j'ai plus de chances que lui d'avoir l'appui des Canadiens à cet égard. Je n'en respecte pas moins son opinion.

En ce qui concerne la révocation des députés, il est facile pour un député de dire qu'il a été élu et qu'il peut donc faire comme bon lui semble. N'oublions pas que notre présence ici peut se justifier de trois façons. Il y d'abord la théorie selon laquelle un député a été élu ici pour faire ce qu'il croit nécessaire. Ensuite, il y a le modèle de la délégation selon lequel les électeurs ont confiance que leur député fera pour le mieux et jugent de ses réalisations aux élections suivantes. Enfin, et je crois que c'est la plus saine, il y a la notion de député-fiduciaire qui a la confiance de ses électeurs, qui fait de son mieux mais qui s'assure de prendre à l'occasion le pouls de sa circonscription. Il n'est pas autorisé à disparaître à Ottawa en croyant avoir le mandat de faire à sa guise.

Il faut agir avec beaucoup de prudence à cet égard. Il importe aussi que nous ayons confiance dans le bon sens des gens qui nous ont élus pour que la notion de révocation des députés veuille dire quelque chose. Si c'est clair et que nous faisons preuve de transparence avec nos électeurs, cela semble alléger la tension et ils voient que nous faisons tout au moins preuve de bonne volonté.

• (1920)

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Lachine—Lac-Saint-Louis pour son excellent discours de cet après-midi, de même que la députée de Beaver River qui, je peux le dire, est une très bonne personne. L'hiver dernier, lorsque j'ai été hospitalisé, elle m'a écrit une très belle lettre, comme l'ont fait beaucoup d'autres députés des deux côtés de la Chambre. Je leur en suis reconnaissant.

Madame la Présidente, je vous félicite pour votre poste. Je suis très heureux de vous voir occuper le fauteuil. Bien sûr, j'aurai probablement l'occasion de féliciter le Président en personne. Je voudrais également féliciter les deux autres suppléants du Président.

En écoutant le débat de cet après-midi sur la possibilité d'une scission du Canada, j'ai été tellement déprimé que j'ai jeté la

majeure partie de mes notes. Par conséquent, mes paroles de ce soir proviendront du fond de mon cœur. Cela ne veut pas dire que ce n'était pas le cas de mes notes.

S'ils pensent à ce qu'il a fallu de travail et d'effort humain, de négociation et de souplesse pour faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui, je crois que tous les députés et, en fait, tous les Canadiens, feront preuve de souplesse et se mettront dans la tête que des ponts peuvent être jetés entre les êtres humains comme ils peuvent être jetés sur les rivières. Nous devons commencer à construire ces ponts entre les personnes et entre les régions du Canada, que ce soit l'Est, l'Ouest, le Centre, l'Ontario, le Québec, l'Atlantique et le reste. Au début de cette trente-cinquième législature, il est très important que nous réfléchissions à la direction que nous allons prendre.

Au départ, je veux dire que je ne peux pas exprimer mes sentiments avec autant de conviction et de sincérité que je l'aimerais parce que peu importe où je me trouve au Canada, je m'y sens chez moi. J'espère que tous les Canadiens, sans exception, se sentent comme moi.

Lorsque je prends la parole devant des groupes chargés de développement, qu'il s'agisse de chambres de commerce, de conseils municipaux, de conseils de comtés ou de conseils régionaux, je leur fais toujours comprendre l'importance de sourire aux gens dans la rue et de leur dire bonjour. Il est très important de souhaiter la bienvenue aux gens qui arrivent dans votre collectivité. Il s'agit de briser la glace.

Je crois que l'on observe de plus en plus qu'une partie du Canada fait preuve de froideur envers l'autre partie. Tout d'abord, nous ne devons pas perdre de vue que nos ancêtres ont édifié la nation. Ils l'ont fait à force de labeur et de détermination. Pouvez-vous vous imaginer le travail qu'il a fallu pour construire le premier chemin de fer qui a traversé notre nation et pourquoi ce chemin de fer a été construit? Cela s'est fait pour créer des liens économiques, et sociaux aussi sans aucun doute, entre les différentes régions du pays.

J'ai ici les chiffres sur l'immigration au Canada de 1852 à 1972. Ils tracent l'histoire de l'immigration dans l'ouest du Canada. Ils donnent aussi l'image des premiers jours de l'immigration en Ontario, au Québec, parce que je ne veux pas dire le Canada central, et dans les provinces atlantiques. Nous avons au Canada un précieux patrimoine, constitué non seulement d'objets matériels, mais aussi de croyances, de conceptions de la vie et d'attitudes qui nous ont été transmises d'une génération à l'autre.

• (1925)

J'écoutais cet après-midi l'honorable chef du Parti réformiste qui exposait certains points de vue parce qu'il vient d'une autre région du pays. Je les respecte. Je respecte certains des points de vue exprimés par l'opposition. Je ne puis dire que je les approuve, mais on a le droit de les exprimer ici à la Chambre ou n'importe où ailleurs au Canada. Nous devons finir par tenir un